



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

AFFAIRES FONCIÈRES :

Acquisition d'une bande de terrain située rue de la Mare Blanche, propriété de la SCI « La Mare Blanche ».

Délibération
n°2025/73

13 OCTOBRE 2025

Date de la convocation :
7 octobre 2025

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 15 octobre
2025 et de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-cinq, le treize octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLOSE Émilie, TOCQUEVILLE Raynald, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, FAVRY BOURGET Brigitte, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, M. AMIOT Alain qui a donné pouvoir à M. LEVESQUE Jimmy, Mme LÉCAUDÉ Katy qui a donné pouvoir à Mme LARGILLET Agnès.

Étaient absents :

M. DA SILVA Maxime, M. VINCENT Nicolas.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 27

AFFAIRES FONCIÈRES : Acquisition d'une bande de terrain située Rue de la Mare Blanche, propriété de la SCI « La Mare Blanche ».

Monsieur Jean-Luc QUÈVREMONT, Adjoint au Maire chargé de la Gestion du Domaine Public Communal et de la Propreté Urbaine, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de réfection de la route de la Mare Blanche, dans sa partie terminale, sur une longueur d'environ 300 mètres, il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain d'environ 716 m², propriété de la SCI « La Mare Blanche », destinée à recevoir une noue de gestion des eaux pluviales.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 27 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'acquérir une bande de terrain d'une surface d'environ 716 m² à extraire des parcelles cadastrées section AC numéros 95 et 150, propriété de la SCI « La Mare Blanche » au prix d'un (1) euro symbolique, sachant que la surface exacte du bien sera déterminée par le géomètre en charge de la division dont les frais seront à la charge de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2025

Application agréée E-legalite.com